

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 2 octobre 2015

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 28, 29, 30 septembre et 1er octobre 2015**

**2015 DFA 110** Convention d'occupation du domaine public non routier de la Ville de Paris par des réseaux de communications électroniques ouverts au public au profit de NC Numéricâble.

**M. Julien BARGETON, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des Postes et Communications Electroniques, et plus particulièrement les articles L. 45-9 à L. 49 et R. 20-51 à R. 20-54 ;

Vu le projet de délibération, en date du 15 septembre 2015, par lequel Mme la Maire soumet à son approbation le projet de convention portant sur l'occupation du domaine public non routier de la Ville de Paris par des réseaux de communications électroniques ouverts au public au profit de NC Numéricâble, d'une durée de 15 ans, ainsi que l'autorisation de signer avec la société NC Numéricâble cette convention ;

Sur le rapport présenté par M. Julien BARGETON, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Le projet de convention, autorisant la société NC Numéricâble à occuper le domaine public non routier de la Ville de Paris par des réseaux de communications électroniques ouverts au public d'une durée de 15 ans, est approuvé.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est ci-annexé, relative à l'occupation du domaine public non routier de la Ville de Paris par des réseaux de communications électroniques ouverts au public au profit de la société NC Numéricâble.

Article 3 : La recette à provenir de la convention sera constatée au chapitre 75, article 757-18, rubrique 020, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2015 et ultérieurs.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**